

**Première phase L'ACCUEIL ET L'INFORMATION**

<b>VOUS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vous demandez un dossier.</li> <li>- Vous pouvez aussi l'obtenir sur le site Internet du ministère : <a href="http://www.jeunesse-sports.gouv.fr">www.jeunesse-sports.gouv.fr</a></li> </ul>

<b>VOTRE INTERLOCUTEUR</b> LA DRDJS, LA DDJS OU LE CREPS* DE VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elle vous accueille et vous informe.</li> <li>- Elle vous remet ou vous adresse un dossier.</li> </ul>

**Deuxième phase LA RECEVABILITÉ DE VOTRE DOSSIER**

<b>VOUS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vous déposez en deux exemplaires la première partie de votre dossier.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Votre dossier est recevable.</li> </ul>

<b>VOTRE INTERLOCUTEUR</b> LA DRDJS DE VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elle vous adresse un accusé de réception et vous attribue un numéro de dossier à rappeler dans toute correspondance.</li> <li>- Elle examine votre dossier et vous notifie un avis de recevabilité dans un délai de deux mois après l'accusé de réception.</li> <li>- Elle vous indique la date et le lieu de réunion des prochains jurys fixés dans le calendrier national des examens, accessible sur le site Internet du ministère.</li> </ul>

**Troisième phase (facultative) L'ACCOMPAGNEMENT (VOIR GUIDE PAGE 34)**

<b>VOUS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement.</li> </ul>

<b>VOTRE INTERLOCUTEUR</b> LA DRDJS DE VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elle vous propose une aide méthodologique pour décrire et analyser vos activités.</li> </ul>

**Quatrième phase LA VALIDATION DES ACQUIS DE VOTRE EXPÉRIENCE (VOIR GUIDE PAGE 37)**

<b>VOUS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vous adressez quatre exemplaires de votre dossier complet (1° et 2° parties), en veillant à respecter la date de clôture des inscriptions.</li> <li>- Vous précisez si vous souhaitez un entretien avec le jury.</li> <li>- Vous avez demandé un entretien avec le jury ou le jury a souhaité s'entretenir avec vous.</li> </ul>

<b>VOTRE INTERLOCUTEUR</b> LE SERVICE ORGANISATEUR DE L'EXAMEN
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il vous adresse une convocation pour cet entretien.</li> <li>- Il vous notifie la décision du jury qui peut : <ul style="list-style-type: none"> <li>- vous attribuer le diplôme,</li> <li>- ne pas vous attribuer le diplôme,</li> <li>- vous attribuer une partie du diplôme ; vous devez dans les 5 ans obtenir la totalité du diplôme.</li> </ul> </li> </ul>

\*Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (DRDJS) - Direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) - Centre d'éducation populaire et de sport (CREPS)